

MUTATIONS NATIONALES 2025 : UN PAS DE PLUS VERS L'INDIVIDUALISATION

Depuis 2018 et la fin des CAP, les mouvements de mutations ont profondément changé à la DGFIP (départementalisation, suppression du quota de 50 % pour les prioritaires, réforme des règles de priorité, généralisation des postes au choix). La création de deux mouvements différents pour les titulaires et les stagiaires crée des situations souvent ubuesques qui ne satisfont ni les nouveaux arrivants ni les agents souhaitant changer d'affectation.

Dans le cadre du mouvement général, la règle de l'ancienneté administrative s'applique, après prise en compte des priorités et des critères supplémentaires. L'ensemble des priorités et critères supplémentaires s'ajoutent pour le classement des demandes.

Principaux changements

Postes au choix (CV, lettre de motivation, entretien) :

- Pour tous les cadres A+ avec suppression du mouvement et affectation au fil de l'eau
- Pour les contrôleurs programmeurs dans les DISI et certains postes B dans les directions nationales spécialisées
- Pour les inspecteurs lors des mouvements locaux et de la première affectation de la promotion 2025/2026

Critère supplémentaire pour les agents promus de C en B par liste d'aptitude, concours interne spécial ou examen professionnel au grade de technicien géomètre, et promus de B en A, **limité aux vœux sur le département d'origine.**



Pour aller plus loin, guide CGT Finances Publiques et instructions DGFIP :

<https://57.cgtfinancespubliques.fr/personnels-c-b-et-a/mutation/article/mutations-2025-guide-cgt-fip-et-instructions-dg>

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :

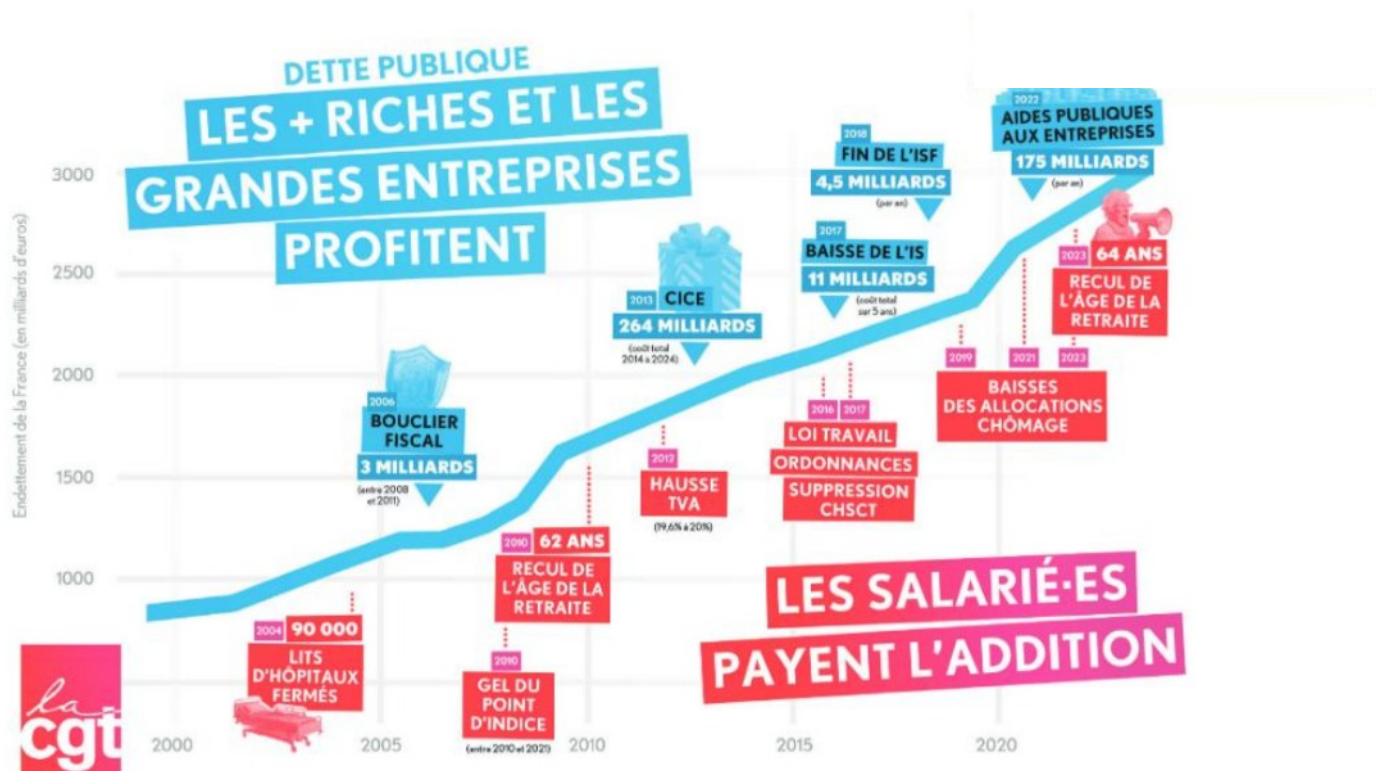
cgt.ddfip57@dgfip.finances.gouv.fr

+ 4 POINTS D'ACF

Tous Les agents verront sur leur paye de janvier une augmentation de 4 point d'ACF, soit 16,50€ par mois nets, qui viennent s'ajouter à l'augmentation de 6 points en janvier 2024. Ces augmentations ne viennent pas de nulle part, elles sont le fruit de la signature des organisations syndicales lors des négociations indemnitaires avec la DGFIP.

La CGT Finances Publiques a signé pour que les agents récupèrent une quarantaine d'euros en plus sur leur rémunération.

Lors de ces négociations, la CGT est intervenue pour que personne ne soit oublié (Berkanis, contractuels, agents PACTE, ouvriers d'État). Pour les contractuels, ils bénéficieront de 4 points d'indices supplémentaires au 01/01/2025 jusqu'à l'indice 1510.



BUDGET 2025 : CE NE SONT PAS AUX AGENTS DE PAYER LA FACTURE

Le budget de l'État n'est pas qu'un simple exercice technique et comptable. Il reflète des orientations et des choix politiques qui touchent directement les vies de l'ensemble des travailleurs et de leur famille. Chaque année, le PLF incarne les priorités du gouvernement et oriente les moyens alloués aux services publics et à l'avenir de notre modèle social.

Le discours alarmiste sur la dette et le déficit ne sert qu'à justifier les politiques d'austérités, qui ne sont pas une fatalité.

L'endettement a permis de faire de nombreux cadeaux aux plus riches d'entre nous, alors que les droits des salariés ont été réduits fortement et le service public à l'ensemble de la population dégradé.

Avec des politiques d'austérité, c'est la double facture pour les salariés qui devraient encore se serrer la ceinture pendant que d'autres font « bamboche ».

Pour aller plus loin : ce que propose la CGT pour un véritable projet de loi de finances au bénéfice de la population
https://www.cgtetat.fr/IMG/pdf/4_pages_plf_2025-1.pdf

BONNE RÉOLUTION 2025 : SE SYNDIQUER À LA CGT

Comme 70 000 salariés depuis le mouvement social contre la réforme des retraites, tu peux franchir le pas en 2025 et adhérer à la CGT.

En Moselle, la CGT est proche des agents au quotidien et effectue régulièrement des visites dans les services. N'hésite pas à venir nous rejoindre !

<https://57.cgtfinancespubliques.fr/se-syndiquer/article/se-syndiquer>



PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : CE QUI CHANGE AU 1ER JANVIER 2026

1 LA PARTICIPATION de L'EMPLOYEUR pour les actifs

Sur la **santé** : elle sera à hauteur de **50%** de la cotisation (basée sur un panier de soins). **5€/mois** sur l'option. Deux options seront proposées.

Sur la **prévoyance** : **7€/mois** au titre du socle interministériel de garantie.

Les garanties additionnelles sont à la charge exclusive de l'agent

2 POUR les retraités , enfants, ayants-droits

Pas de participation de l'employeur.

Des mécanismes de solidarités vont être mis en place pour minorer les cotisations des adhérents avec enfants aux revenus les plus faibles et pour les retraités aux faibles pensions

3 Contrat obligatoire pour les actifs

Pour les actifs, le contrat santé/prévoyance est **obligatoire** (sauf exceptions limitatives notamment bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire, ayants-droits d'un contrat collectif obligatoire....).

La cotisation reste prélevée sur la paye.

4 Panier de soins / options

Un panier de soins regroupe tous les soins dont nous pouvons avoir besoin : visite médecin généraliste, spécialiste, hospitalisation, dentaire, optique, auditif

Une option peut être une amélioration du panier de soins initial contre cotisation supplémentaire.

5 D'ici 2026 ??

Pas de changement. Pas de participation de l'employeur.

Mise en place d'une commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS).

Mise en œuvre une procédure de marché public avec deux lots : santé / prévoyance.

Information obligatoire des actifs et retraités

Toutes les informations sur le guide Protection sociale complémentaire de la CGT Finances :

https://www.cgtfinances.fr/IMG/pdf/guide_psc_1.pdf



Nouveauté 2025 : la carte de mutuelle dématérialisée

Pour la première fois en 2025, les assurés MGEFI de moins de 70 ans ne recevront pas leur carte de mutuelle en format papier. Celle-ci est à récupérer depuis l'espace abonné. Pour les assurés, il faudra dorénavant avoir sa carte téléchargée sur smartphone (encore faut-il qu'il soit toujours chargé...) ou se débrouiller pour l'imprimer par ses propres moyens.

Cette nouveauté va mettre une fois de plus en difficulté les personnes qui ne sont pas à l'aise avec le numérique.



Visites de la CGT Finances publiques dans les services :

14/01 CFP Sarrebourg (SIP, SDIF et SGC)

21/01 CFP Thionville (SIP et SIE) et SGC Hayange

28/01 Cité administrative de Metz (SGC, Trésorerie Amendes, SIE, PNSR, Paierie départementale, Domaine)

Encore plus d'informations sur nos sites Internet : <https://57.cgtfinancespubliques.fr/>
<http://www.financespubliques.cgt.fr/>

Bulletin d'adhésion

NOM :

Prénom :

Grade :Échelon : Indice :Temps partiel :

Résidence administrative

Adresse personnelle

Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Moselle.

À, le Signature :

Bulletin à renvoyer par courriel à cgt.ddfip57@dgfip.finances.gouv.fr